



**Recommandations Politiques d'ECVC  
pour les Élections Parlementaires  
Européennes de Juin 2024 et la  
Législature Suivante**

**Avril 2024**



## Recommandations Politiques d'ECVC pour les Élections Parlementaires Européennes de Juin 2024 et la Législature Suivante

La neuvième législature du Parlement européen a commencé en 2019 dans une atmosphère d'espoir et de hautes ambitions. L'avènement du Pacte Vert et de sa Stratégie de la ferme à la table, et notamment de leurs objectifs, semblaient contenir la promesse d'une évolution vers des systèmes alimentaires durables.

Cependant, au cours des deux dernières années, ces politiques ont été dépouillées de toute ambition et de tout contenu substantiel dans un contexte d'incertitude et de peur. La situation politique mondiale et les politiques publiques européennes ont été ébranlées par la guerre, les catastrophes climatiques et les crises sociales, sanitaires et économiques, caractérisées par un discours politique de plus en plus simpliste, populiste et polarisé conduisant à la montée de l'extrême droite dans de nombreux pays. A cela s'ajoute la pression des institutions européennes envers de fausses solutions telles que l'agriculture carbonée ou les OGM. Il s'agit de se demander si l'UE sert les intérêts des citoyens et citoyennes, ou des entreprises.

Les agriculteurs et agricultrices de l'UE sont dans la rue depuis janvier 2024 pour réclamer des prix équitables, la fin des accords de libre-échange, une PAC plus juste et la réduction des charges administratives. Ce manifeste est publié au milieu des propositions et des votes de l'UE et il n'est donc pas possible d'en tirer des conclusions rapides. Toutefois, les éléments relatifs à la chaîne de valeur sont prometteurs et doivent être transformés en actions concrètes. Les éléments relatifs à la simplification de la bureaucratie ne peuvent être mis en œuvre sans relever les grands défis climatiques et environnementaux de notre époque. Là encore, il est essentiel de veiller à ce que les intérêts des agriculteur.rice.s et des citoyen.ne.s soient prioritaires.

L'impact sur l'agriculture et l'alimentation a été considérable alors que le contexte est déjà incertain. L'Europe compte aujourd'hui environ 9 millions de fermes, alors qu'elle en comptait 15 millions en 2003, l'âge moyen des paysans et paysannes est de 57 ans. Celles et ceux-là luttent pour accéder aux semences, à la terre, à l'eau et au marché. Les politiques publiques donnent la priorité aux intérêts des marchés et aux profits des entreprises plutôt qu'aux Droits Humains et à l'alimentation de la population.

Les limites du système actuel, du développement de l'industrialisation de l'agriculture notamment en élevage, et des mécanismes de subventions trompeurs de la PAC, sont de plus en plus évidentes. La biodiversité s'effondre, les sols s'appauvrissent, le changement climatique s'accélère et les paysannes et paysans sont les premiers à en payer le prix.

Pourtant, face à tout cela, les paysan.ne.s continuent d'apporter des solutions et de l'espoir aux populations. Ils continuent de cultiver concrètement un modèle agricole alternatif, plus résilient, basé sur la souveraineté alimentaire et l'agroécologie paysanne. Ce modèle est capable de nourrir toutes les citoyens et citoyennes, grâce à une approche sociale qui permet de faire face aux multiples crises systémiques et est le mieux adapté aux réalités uniques de chaque territoire européen.

Ce type d'agriculture à petite échelle n'est possible qu'avec un grand nombre de fermes et de bonnes conditions de vie et de travail pour les paysan.ne.s et les travailleurs et travailleuses agricoles dans toute l'Europe. Les politiques doivent soutenir les agriculteurs et agricultrices actuelles et leur permettre de passer à des modèles durables. Ces politiques doivent encourager le renouvellement générationnel afin que plus de personnes et plus de jeunes puissent se lancer dans la profession.

Il est nécessaire de construire des ponts de solidarité et de compréhension entre les zones urbaines et rurales et de déconstruire la rhétorique polarisante actuelle. Nous devons faire preuve de solidarité avec le reste du monde et aborder la question d'un commerce agricole international plus juste.

Dans un contexte de soulèvement agricole traversant toute l'Europe, et alors que les demandes pour des prix et des marchés agricoles plus justes et de meilleures conditions de travail s'affirment clairement, les élections européennes de juin 2024 doivent permettre à nos décideurs d'organiser une transition des systèmes agricoles et alimentaires fondée sur cette vision de la souveraineté alimentaire.

## **1) Garantir des prix viables et un plus grand nombre d'agriculteurs dans l'UE afin de permettre la transition nécessaire vers l'agroécologie, grâce à l'adoption de politiques publiques visant à réguler les marchés agricoles et le contrôle de la production ainsi que la redistribution de la production entre plus d'agriculteurs et plus de zones en Europe et à garantir le droit à une alimentation saine à toute la population.**

Alors que la plupart des petits et moyens paysans ont peu ou pas accès aux subventions de la PAC et dépendent de la vente de leurs produits, les grands agriculteurs dépendent souvent de ces paiements. Nous devons veiller à ce que la PAC remplisse à nouveau son rôle initial à savoir : fournir de la nourriture, réguler les prix et atténuer les crises. La PAC et les règles du marché agricole doivent garantir des prix équitables aux producteurs, reflétant les coûts de production.

Dans le cadre de cette transition, nous devons garantir que les droits des travailleurs et travailleuses agricoles, et notamment des travailleurs migrants, soient pleinement respectés dans toute l'Europe. De l'autre côté de la chaîne, l'accès à une alimentation locale, saine et de saison doit être accessible à tous et toutes, en particulier aux couches les plus pauvres de nos sociétés.

### **Nos revendications**

- L'UE doit renforcer de toute urgence sa directive sur les pratiques commerciales déloyales afin de garantir que tous les prix des produits de l'UE couvrent leurs coûts de production, y compris des revenus décents, et que les paysan.ne.s puissent porter plainte de manière anonyme.
- La PAC devrait retrouver son rôle initial de mise en œuvre d'instruments de régulation du marché, notamment en utilisant les subventions comme régulateur de la gestion de l'offre et du marché.
- Les subventions du premier pilier de la PAC doivent être orientées de manière à donner la priorité à la transition agroécologique et durable des fermes.
- L'UE doit mettre en place des stocks publics pour stabiliser les prix et faire en sorte que les denrées alimentaires restent abordables pour tous, en particulier en période de crise.

### **Ressources/documents de référence :**

- [Mettre la régulation des marchés au cœur du débat sur la PAC](#)
- [Document de position l'Articulation des jeunes d'ECVC sur la réforme de la politique agricole commune \(PAC\)](#)

- [Conférence publique - Plus fermes à travers l'Europe : une feuille de route pour la reterritorialisation des systèmes alimentaires européens](#)

## **2) Prioriser l'alimentation locale et les besoins des populations, au lieu de prioriser l'export : stopper les accords de libre-échange.**

Les coûts de production varient d'un pays à l'autre. Mettre les paysan.ne.s de l'UE et des pays tiers en concurrence sur des produits qui pourraient être cultivés localement ne fera qu'exacerber le dumping et faire baisser les prix et donc les salaires. Les impacts négatifs des Accords de Libre-échange (ALE) ne sont pas qu'en Europe mais aussi dans le reste du monde. Ils sont endommageant pour les droits des paysans reconnus dans l'UNDROP, sur les systèmes alimentaires, sur l'égalité des genres, le climat et la diversité biologique. Avec l'augmentation des crises, il devient évident que ce paradigme lié au commerce agricole est dépassé et les règles de l'OMC ne sont pas capables d'assurer la sécurité alimentaire et de surmonter les problèmes écologiques et sociaux des systèmes alimentaires.

### **Nos revendications**

- Stopper les accords de libre-échange.
- Promouvoir une réforme radicale du commerce international créant un nouveau cadre commercial fondé sur la souveraineté alimentaire et la justice sociale et environnementale.
- Interdire la spéculation alimentaire et permettre aux pays de constituer des stocks alimentaires publics pour se préparer aux temps de crise.

### **Ressources/documents de référence :**

- [Les organisations paysannes et agricoles d'Europe et d'Amérique du Sud s'unissent contre l'accord de libre-échange UE-MERCOSUR](#)
- [Mettre la régulation des marchés au cœur du débat sur la PAC](#)

## **3) Maintenir une réglementation stricte de tous les OGM, y compris des nouvelles techniques génomiques, et faire respecter les droits des paysan.ne.s sur les semences.**

Pour pratiquer une agriculture agroécologique, les agriculteurs ont besoin de semences adaptées à leurs conditions de culture locales et doivent donc pouvoir sélectionner leurs propres semences paysannes. Pour soutenir ces pratiques, nous avons besoin d'un cadre réglementaire européen qui fasse respecter les droits des agriculteurs et agricultrices sur les semences.

Or, deux projets de règlements européens en cours de négociation menacent sérieusement ces droits. La première, concernant la déréglementation des nouveaux OGM (« nouvelles techniques génomiques », abrégés en « NTG »), vise à supprimer toute évaluation des risques, traçabilité et étiquetage pour les OGM obtenus par NTG, et donc à supprimer le droit de cultiver sans OGM. De plus, tous les OGM, y compris les NTG, sont brevetés, et une déréglementation conduirait à une extension abusive de la portée des brevets à des semences conventionnelles, et donc à une privatisation sans précédent des semences, par les quelques multinationales semencières détentrices

de ces brevets. Si la traçabilité des NTG, c'est-à-dire que la publication des procédés d'identification et de détection, n'est plus garantie, les paysan.ne.s n'auront aucune protection contre ces abus de brevets.

Le deuxième projet de règlement concerne la commercialisation du matériel de reproduction des végétaux (MRV) et menace directement le droit des paysannes et paysans à échanger les semences de leurs récoltes, en assimilant ces agriculteurs à des entreprises semencières et en traitant les échanges de semences entre agriculteurs comme de la commercialisation. Par ailleurs, en lien avec la proposition sur les nouveaux OGM, la création de nouvelles catégories commerciales (matériel hétérogène non biologique, nouvelles variétés de conservation) dans ce règlement pourrait ouvrir la voie à la commercialisation d'OGM brevetés et non tracés, et supprimer le droit des agriculteurs de réutiliser les semences de leur récolte.

## Nos revendications

- Les nouvelles techniques génomiques sont des OGM et doivent être réglementées comme telles. La réglementation actuelle sur les OGM (directive 2001/18/CE) garantit le droit des agriculteurs à cultiver des cultures sans OGM et les protège contre les abus de brevet rendus possibles par le droit européen des brevets (La directive 98/44/EC).
- Nous appelons le Parlement européen à poursuivre les travaux entamés non seulement sur la non-brevetabilité des procédés essentiellement biologiques, mais aussi sur la non-brevetabilité des organismes vivants en général.
- Concernant la proposition sur le matériel de reproduction des végétaux (MRV), ECVC se félicite des modifications positives apportées à la proposition par la Commission de l'Agriculture du Parlement européen, notamment en ce qui concerne le cadre permettant aux agriculteurs d'échanger des semences et le champ d'application du règlement. Dans ce processus, ECVC continuera à demander que l'échange de tout type de MRV entre agriculteurs soit considéré comme de l'entraide dans le cadre de la production agricole, et non comme de la commercialisation. De plus, les catégories commerciales introduites dans la proposition ne devraient pas être couvertes par des brevets ou être issues de techniques de modification génétique. Si ces modifications importantes ne sont pas adoptées, ECVC demandera le rejet de la proposition.

## Ressources/documents de référence :

- [Lettre ouverte – Brevets, rapports de l'ANSES, détection/identification : le Parlement européen ne peut pas consolider sa position sur les OGM/NTG alors que ces questions essentielles ne sont pas résolues](#)
- [Communiqué : ECVC se félicite du blocage de la déréglementation des OGM-NTG par le Conseil de l'UE, et condamne l'approbation précipitée d'une proposition incohérente et inapplicable par le Parlement européen](#)
- [Position : Proposition de la Commission européenne sur les nouveaux OGM, vers l'appropriation de toutes les semences par les brevets de quelques multinationales](#)
- [Position : ECVC appelle à un rejet de la proposition de la commission européenne sur le matériel de reproduction des végétaux](#)

#### **4) Faire du foncier un enjeu prioritaire des politiques publiques pour garantir l'intégration de davantage de jeunes agriculteurs et agricultrices et la santé des sols.**

La moitié des terres agricoles européennes est détenue par seulement 3 % des exploitations. La concentration des terres s'accroît, ce qui fait grimper leur prix et met en péril le renouvellement générationnel des agriculteurs et agricultrices. Ce processus est le résultat des politiques de l'UE qui favorisent l'agrandissement des exploitations, et au cours des 15 dernières années, nous avons perdu plus de 5 millions de fermes. De nouveaux acteurs financiers et des entreprises non agricoles s'approprient des terres parce qu'ils y voient un investissement sûr ou une éventuelle valeur ajoutée à court terme, au détriment de l'environnement, de la santé des sols, des communautés locales et de l'avenir des systèmes alimentaires européens.

Cependant, les modèles agricoles et la manière dont les terres sont utilisées dépendent des structures foncières. Il existe aujourd'hui un mandat clair et une volonté de se pencher sur la santé des sols et le renouvellement générationnel au niveau de l'UE. Pour garantir l'accès aux terres et la transition vers l'agroécologie, nous avons besoin d'une réglementation foncière.

#### **Nos revendications**

- Mettre en œuvre une directive européenne sur les terres agricoles qui lutte contre la concentration foncière en régulant les marchés fonciers, le transfert des droits d'usage des terres, la création de banques foncières publiques ou encore via des droits de préemption pour les jeunes et l'agro-écologie.
- Créer un Observatoire foncier européen pour enregistrer les prix de vente et de location des terres, la qualité des terres, les bénéficiaires réels des terres agricoles, et pour fournir une alerte précoce en cas de concentration foncière, car la transparence est essentielle pour garantir l'accès à la terre.
- Redéfinir la notion de paysan actif afin de s'assurer que les bénéficiaires des subventions de l'UE sont bien ceux qui travaillent la terre.
- Soutenir, conseiller et former les paysannes et paysans actuels et futurs vers des pratiques agroécologiques et plus durables pour garantir la santé des sols.

#### **Ressources/documents de référence :**

- [Proposition de directive européenne sur les terres agricoles](#)
- [Naviguer entre rêves et précarité : conditions de travail et d'apprentissage des jeunes travailleurs agricoles, stagiaires et bénévoles à travers l'Europe](#)
- [Votre terre, ma terre, notre terre : stratégies de base pour préserver les terres agricoles et l'accès à la terre pour l'agriculture paysanne et l'agroécologie](#)

#### **5) Changer le paradigme des politiques climatiques vers des réductions directes des émissions et une transition agricole, et éviter tout mécanisme de crédit carbone lié à la terre.**

La compensation des émissions de carbone est une rhétorique très appréciée des pollueurs, et une technique de *greenwashing* malheureusement répandue, qui donne aux entreprises la possibilité de continuer à polluer. Malgré sa renommée et le fait qu'il constitue le premier objectif du Pacte Vert, le principe de compensation d'émissions n'a aucune validité biologique : la séquestration est un phénomène naturel qui ne peut être accéléré et encore plus en ce qui concerne les émissions de carbone fossile qui ne peuvent pas toutes être absorbées dans les puits naturels. L'agriculture carbonée, actuellement présentée comme le fer de lance de l'action climatique de l'UE en faveur de l'agriculture, est un abus technique. La rétention de carbone dans les sols ne peut être calculée avec précision, à commencer par le fait qu'elle évolue au cours de la journée. De plus, les contrats proposés sont trop courts pour séquestrer le carbone dans les sols suffisamment longtemps pour avoir un impact minimal sur l'atténuation du changement climatique. Pour avoir un impact, il faudrait que cette séquestration soit garantie au moins 200 ans car c'est la durée minimale pendant laquelle le CO2 reste dans l'atmosphère. Enfin, l'agriculture carbone proposée constitue une menace considérable pour le régime foncier européen, dans la mesure où les capitaux en quête de rendements rapides grâce à l'agriculture carbone accéléreront la concentration des terres, comme ce fut le cas avec les crédits carbone forestiers dans le monde entier avec le programme REDD+. L'UE doit se garder de renforcer la financiarisation de la nature et devrait plutôt se concentrer sur la mise en œuvre d'une transition viable et opportune du secteur agricole.

## Nos revendications

- Abandonner l'approche de compensation qui accélère le changement climatique en permettant aux pollueurs de poursuivre leurs dégâts.
- Abandonner le cadre de certification carbone proposé.
- Arrêter la création d'un AGRI SEQE. (système d'échange de quotas d'émission)
- Planifier une transition viable et planifiée des systèmes alimentaires pour avoir plus de fermes et d'agroécologie sur les territoires. (Voir notre manifeste ci-dessous)

## Ressources/documents de référence :

- [Manifeste pour que la transition agricole réponde aux crises climatiques systémiques](#)
- [Agriculture carbone : un « nouveau business model »... pour qui ?](#)
- [L'Europe réelle zéro déclaration sur les dangers de la démarche de compensation carbone, signée par plus de 200 organisations .](#)

## 6) Rééquilibrer la présence des fermes d'élevage sur tous les territoires européens d'ici 2035.

Ces dernières années, les mesures mises en place n'ont eu aucun impact sur les grands élevages, mais ont au contraire entraîné la perte des petites fermes d'élevages, où la connexion et les soins entre les animaux et les éleveurs et éleveuses sont les meilleurs, et où l'impact sur l'environnement est vertueux et non destructeur. Nous devons nous efforcer de freiner l'industrialisation de l'élevage pour permettre à l'agriculture paysanne de respecter la capacité de charge de la terre, en se débarrassant des engrais chimiques - et en valorisant une bonne utilisation du fumier, en préservant les paysages et une biodiversité riche, pour assurer que les zones rurales soient peuplées et dynamiques et pour fournir une alimentation de qualité à tous.

## Nos revendications

- Mettre en place une transition et des plans territoriaux à travers les Plans Nationaux Stratégiques de la PAC pour équilibrer la taille des cheptels avec les terres disponibles et les besoins en fourrage.
- Assurer un nombre suffisant d'abattoirs dans les territoires et faciliter la création d'abattoirs locaux et mobiles.
- Fermer les fermes industrielles, où les conditions sont intolérables tant pour les travailleurs que pour les animaux.

## Ressources/documents de référence :

- [L'élevage dans l'Union européenne : accompagner une transition ambitieuse vers une agriculture paysanne](#)

## **7) Inclure la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zones rurales (UNDROP) dans toutes les politiques publiques de l'UE en matière d'alimentation et d'agriculture.**

Nous entrons désormais dans une nouvelle dynamique pour la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans, adoptée en 2018 par l'Assemblée générale des Nations Unies, avec la création d'un groupe de travail d'experts indépendants sur sa mise en œuvre. Ce mécanisme de surveillance international souligne la responsabilité des forces de l'UE de garantir la mise en œuvre de l'UNDROP dans la politique de l'UE, compte tenu de sa portée et de son impact à l'échelle mondiale. Il faut faire le nécessaire pour que l'UNDROP s'applique effectivement aux travailleurs ruraux et aux travailleurs migrants comme cela est souligné dès le premier article. ECVC s'inscrit en solidarité avec les migrant.e.s et réfugié.e.s à travers le monde, poussé.e.s à partir à cause de guerres, de dictatures, ou de systèmes commerciaux et agroalimentaires qui détruisent leur mode de vie.

## Nos revendications

- L'UE doit prendre en compte l'UNDROP dans toutes les décisions politiques de l'UE, de la loi sur les semences à la réforme de la PAC, et de la stratégie commerciale aux orientations de partenariat international.
- L'UE doit spécifiquement garantir le respect des travailleurs agricoles ruraux et migrants en Europe et au-delà.

## Ressources/documents de référence :

- [The Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales](#)
- [L'UNDROP – Pourquoi en avons-nous besoin en Europe ?](#)
- [Propositions de ECVC sur la mise en œuvre de la conditionnalité sociale au sein de la PAC, Bruxelles, novembre 2021](#)
- [Déclaration de solidarité de la Via Campesina et d'engagement en faveur des droits des migrant.e.s et des réfugié.e.s dans le monde entier](#)